

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE

UN LIBRAR

MAY 10 1983



Distr.
GENERALE

T/PET.10/264
6 mai 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE M. JOHN P. COBB, CONCERNANT LE TERRITOIRE
SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribué conformément au paragraphe 1 de l'article 85 du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

98 Wilbur Street
Newark, DE.19711

Le 22 janvier 1983*

Le Secrétaire du Conseil de tutelle
Organisation des Nations Unies
New York, N.Y. 10017

Monsieur le Secrétaire,

En décembre 1982, j'entendis parler pour la première fois des Palaos, petites îles du Pacifique. La République des Palaos fait partie, avec plusieurs autres îles micronésiennes, d'un Territoire sous tutelle administré par notre pays sous mandat des Nations Unies. Lorsque la tutelle de ce Territoire nous a été confiée par les Nations Unies, c'était à condition que notre pays contribue à l'indépendance économique, sociale et politique des Palaos. Le type d'assistance que notre pays essaie aujourd'hui de fournir à ce Territoire ne correspond pas aux besoins exprimés par les Palaos.

On demande aujourd'hui à la République des Palaos d'accepter un "accord de libre association" avec les Etats-Unis. Cet accord mettrait fin à l'Accord de tutelle pour le remplacer par une relative indépendance. Celle-ci serait limitée dans les domaines de la défense et des affaires extérieures. L'Accord, dans son état actuel, est sensé garantir une alliance militaire de 50 ans avec les Etats-Unis et interdire de façon permanente toute utilisation militaire du Territoire par une tierce nation. Les accords portant sur l'utilisation du Territoire prévoient aussi bien l'utilisation temporaire de 12 000 hectares, que

* Reçue le 29 avril 1983.

l'utilisation exclusive de 800 hectares, ainsi que l'utilisation conjointe des ports existants, au cours des 50 années que couvre l'Accord. En compensation, notre gouvernement s'est engagé à verser au Gouvernement des Palaos, pendant les 15 premières années de l'Accord, des fonds d'un montant non spécifié.

A l'origine, cet accord devait servir d'étape intermédiaire dans les relations entre notre pays et les Palaos, avant que ce Territoire n'accède à l'indépendance. Il devait porter sur 15 ans et chacune des parties pouvait y mettre fin à son gré. Aujourd'hui, la République des Palaos doit non seulement accepter la prolongation de la durée de cet accord mais subir des pressions visant à lui faire accepter des armes nucléaires, des bombes, des navires et des bases militaires sur l'île. Par le présent accord de libre association, notre gouvernement essaie, pour la deuxième fois, de passer outre aux clauses de la Constitution des Palaos interdisant les armes nucléaires. Notre gouvernement a échoué une première fois en 1979. Je comprends que notre gouvernement tienne à garantir notre sécurité à l'extérieur en agissant au mieux de ses intérêts; toutefois, je ne suis pas d'accord avec la façon dont il cherche à imposer sa domination à la République des Palaos. Si la population des Palaos ne comprend pas clairement ce dont il s'agit et par conséquent n'accepte pas cet accord en connaissance de cause, c'est une véritable annexion que notre gouvernement tentera. Notre pays a-t-il vraiment besoin d'une base militaire complète, une petite base de renseignements ne rendrait-elle pas de plus grands services? Cette deuxième solution serait plus économique, et sans doute plus agréable à la population des Palaos.

Le 10 février 1983, la population des Palaos se prononcera sur l'accord ainsi libellé. Un prétendu "programme d'éducation politique" est mené en ce moment sur l'île, grâce à des fonds d'un montant de 315 000 dollars des Etats-Unis versés directement par notre gouvernement. On essaie de persuader la population des Palaos qu'il est dans son intérêt d'accepter l'accord tel qu'il a été libellé par notre gouvernement. Si l'accord est approuvé, il passera devant les deux chambres du Congrès, ce qui devrait prendre environ six mois, et entrera en vigueur le 1er octobre 1983. Selon les propres termes de Moses Y. Uludong, sénateur des Palaos, "Notre organisation (Tia Beluad) lutte pour la libération et l'indépendance de notre pays, pour la liberté de refuser les armes nucléaires et militaires et pour un monde pacifique. Nous voulons être un peuple et un pays libres. Nous voulons également entretenir des relations étroites et amicales avec le peuple américain, sans devoir accepter que notre Territoire soit utilisé à des fins militaires." En vous remerciant du temps et de l'attention que vous voudrez bien consacrer à cet aspect de notre politique extérieure, je vous prie, Monsieur le Secrétaire, d'agréer mes vœux sincères pour un monde pacifique.

Résident de l'Oregon
habitant actuellement
au Delaware

(Signé) John P. COBB